



## II. Caisse de compensation

### I. Service des cotisations

Le service assume les tâches spécifiques suivantes :

- contrôle à l'aide du fichier central de l'affiliation de toute personne soumise à cotisations
- affiliation des indépendants, des employeurs et des non-actifs qui s'annoncent, ainsi que de tous ceux qui ne sont pas affiliés à une autre caisse
- fixation des cotisations personnelles des indépendants et des non-actifs
- détermination des salaires soumis à cotisations et annoncés par les employeurs
- facturation des cotisations personnelles et paritaires
- contrôle d'affiliation et fixation des cotisations dues à la caisse cantonale d'allocations familiales
- établissement des certificats d'assurance et ouverture des comptes individuels (CI)
- tenue et clôture des comptes individuels des assurés (CI)
- partage des revenus des couples divorcés
- traitement des bonifications pour tâches d'assistance
- contrôle de l'affiliation des employeurs à l'assurance-accidents (LAA), ainsi qu'à la prévoyance professionnelle (LPP).

### Affiliation

Durant l'exercice 2005, le nombre d'affiliés à notre caisse a progressé de 131 unités, passant de 9008 à 9139. La répartition par catégorie est la suivante :

	Etat au		
	01.01.2005	31.12.2005	Variation
Indépendants, sans personnel	2483	2539	+ 56
Indépendants, avec personnel	659	653	- 6
Personnes sans activité lucrative	3065	3237	+ 172
Salariés dont l'employeur n'est pas soumis à l'AVS	22	23	+ 1
Employeurs sans cotisations personnelles	1280	1316	+ 36
Affiliés sans cotisations AVS	1499	1371	- 128
<b>Totaux</b>	<b>9008</b>	<b>9139</b>	<b>+ 131</b>



Le nombre des indépendants est en progression de 50 unités, mais il s'agit essentiellement de personnes travaillant seules (+ 56). La progression du nombre de personnes sans activité lucrative se poursuit.

Mouvements au fichier central des affiliés

	Nombre d'enregistrements								
	Caisse cantonale			Autres caisses			Total		
	2003	2004	2005	2003	2004	2005	2003	2004	2005
Créations	964	1045	924	174	193	199	1138	1238	1123
Mutations	5196	5598	5530	69	91	84	5265	5689	5614
Radiations	734	770	726	171	200	190	905	970	916
<b>Total</b>	<b>6894</b>	<b>7413</b>	<b>7180</b>	<b>414</b>	<b>484</b>	<b>473</b>	<b>7308</b>	<b>7897</b>	<b>7653</b>

Le rythme des mutations a quelque peu diminué en 2005.

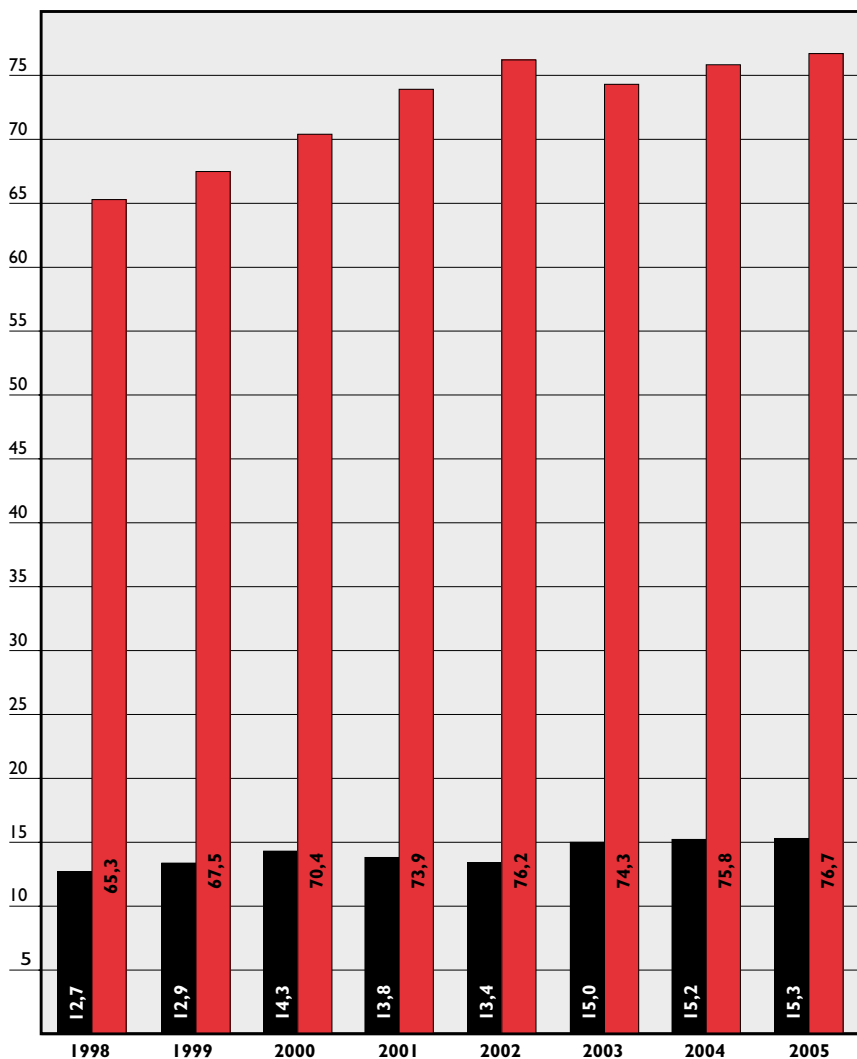
## Cotisations personnelles



Le montant des cotisations personnelles est en très légère augmentation. Ceci est dû au fait qu'un nombre important d'affiliés indépendants ont été taxés définitivement suite au passage au système postnumerando. Vu le décalage des taxations, il serait toutefois prématuré d'en tirer des conclusions.

Durant cet exercice, la caisse a rendu 7276 décisions de cotisations, ce qui a entraîné l'augmentation décrite ci-dessus. Seules quatre demandes de réduction nous ont été présentées en 2005. Trois ont été refusées et une seule a été admise pour un montant de 2429 francs de cotisations qui a été abandonné. Suite au passage à la taxation postnumerando, les bénéfiques en capital ne sont plus taxés séparément, mais sont ajoutés aux revenus ordinaires. De ce fait, seule une décision relative à une cessation d'activité antérieure à 2001 a été rendue.



## Les cotisations AVS/AI/APG encaissées depuis 1998 (en millions de francs)



-  Cotisations personnelles (indépendants + personnes sans activité lucrative)
-  Cotisations paritaires (employeurs)



## Cotisations paritaires

Par rapport à l'exercice précédent, le montant des cotisations facturées n'a progressé que de 1,2%.

## Cotisations à l'assurance-chômage

Depuis 1998, la caisse a perçu les cotisations à l'assurance-chômage suivantes :

<b>Années</b>	<b>Montants en milliers de francs</b>	<b>Taux en %</b>
1998	18 667,8	3,0
1999	19 224,3	3,0
2000	20 061,6	3,0
2001	21 394,8	3,0
2002	22 089,2	3,0
2003	18 027,8	2,5
2004	14 544,1	2,0
2005	14 418,8	2,0

Les cotisations versées à l'assurance-chômage ont légèrement diminué.

## Cotisations à la caisse cantonale d'allocations familiales

Le total des cotisations facturées en 2005 a un peu progressé par rapport à l'année précédente.



## Cotisations dues aux régimes des allocations familiales aux travailleurs agricoles et aux petits paysans

Le niveau des salaires versés dans l'agriculture a tendance à stagner depuis 1999. On peut encore signaler que les 16% de ces salaires sont versés dans le cadre d'un programme de formation pour agriculteurs venant de pays de l'Europe de l'Est.

### Cotisations encaissées (2,0% pour le régime fédéral et 0,5% pour le complément cantonal)

Années	Régime fédéral en francs	Régime cantonal en francs
1998	91 936	23 017
1999	82 338	20 584
2000	80 172	20 048
2001	77 085	19 270
2002	80 035	20 008
2003	77 383	19 345
2004	79 240	19 810
2005	77 352	19 338

## Gestion des comptes individuels (CI)

### Ventilation des inscriptions effectuées dans les comptes individuels

Genre	Nombre de cas		Revenus en francs	
	2004	2005	2004	2005
Bonification pour tâches d'assistance	93	80	–	–
Revenu des salariés pour qui l'employeur est tenu de payer les cotisations	23 024	22 697	747 570 885	764 265 579
Revenu des salariés pour qui l'employeur n'est pas tenu de payer des cotisations	49	42	1 256 708	1 270 430
Revenu des personnes de condition indépendante	4 940	3 878	141 322 505	126 450 410
Revenu des personnes sans activité lucrative	4 335	3 522	23 356 271	24 095 032
Revenu de salariés dont le numéro AVS n'a pas pu être déterminé	24	20	37 751	18 145
Revenus inscrits lors d'un partage en cas de divorce	323	174	280 479	210 044
Revenus non-formateurs de rente	945	677	8 120 464	9 378 650
<b>Totaux</b>	<b>33 733</b>	<b>31 090</b>	<b>921 945 063</b>	<b>925 688 290</b>



Pour éviter de grandes différences dues simplement aux dates auxquelles les écritures sont passées, nous reprenons ci-dessus les revenus acquis durant les années de référence. Les revenus ne sont jamais comptabilisés durant l'année au cours de laquelle ils ont été réalisés. En 2005, 789 assurés ont demandé un extrait de l'ensemble de leurs revenus soumis à cotisations. Durant cette année, nous avons reçu 170 demandes de partage des revenus en cas de divorce. Elles ont été requises par une caisse de compensation pour le calcul d'une rente dans 58 cas et par les assurés eux-mêmes dans les 112 autres cas.

### Statistiques des bonifications pour tâches d'assistance

	2002	2003	2004	2005
Nombre de demandes déposées	12	9	19	21
Nombre de bonifications accordées	6	5	12	9
Nombre de refus	6	4	7	12
Nombre de bonifications supprimées	1	11	5	0
Etat du fichier en fin d'année	86	80	85	92

### Statistiques des certificats d'assurance et des comptes individuels

	Nombre de cas	
	2004	2005
Création d'une nouvelle carte AVS	1 018	1 037
Modification d'une carte (notamment par suite de mariage)	426	445
Etablissement d'un duplicata d'une carte AVS	315	336
Ouverture d'un compte individuel à notre caisse	2 288	1 961
Ouverture d'un compte individuel, sans être en possession de la carte AVS	113	114
Rassemblement des comptes individuels	834	789
<b>Total des mouvements</b>	<b>5 304</b>	<b>5 051</b>
	<b>Etat au</b>	
	<b>31.12.04</b>	<b>31.12.05</b>
Total des comptes individuels dans notre fichier	92 757	96 089

### Facturation : nombre de décomptes envoyés

	2004	%	2005	%
Factures	36 602		38 006	
Rappels	7 341	20,06	8 073	21,24
Sommations	2 934	8,02	3 517	9,25
Notes de crédit (notamment allocations familiales)	11 424		11 982	

La facturation a légèrement progressé, ainsi que le pourcentage des rappels et des sommations.



## 2. Service des prestations

Le service des prestations a assumé les tâches qui lui sont dévolues, à savoir :

- calcul et paiement des rentes et des allocations pour impotent AVS et AI
- calcul et paiement des prestations complémentaires (PC) à l'AVS et l'AI (tâche cantonale)
- remboursement de frais de guérison par les prestations complémentaires (tâche cantonale)
- calcul et paiement des allocations pour perte de gain aux militaires (APG) et des indemnités journalières de l'AI
- contrôle de l'affiliation, calcul et paiement des subsides pour la réduction des primes dans l'assurance-maladie

Dans son ensemble, le volume de travail n'a pas été marqué par des fluctuations importantes par rapport à l'an dernier.

### Rentes AVS versées par notre caisse

	Etat au	
	31.12.2004	31.12.2005
Rente simple de vieillesse	6 381	6 381
Rente de veuve/veuf	311	331
Rente d'orphelin (orphelin de père et/ou de mère)	244	232
Rente complémentaire en faveur de l'épouse ou de la femme divorcée	71	71
Rente pour enfant	66	62
<b>Total</b>	<b>7 073</b>	<b>7 077</b>

Par rapport à l'année précédente, la variation est de 4 unités en plus pour cette année. Le service a calculé 236 nouvelles rentes et effectué 536 mutations (changement de genres de rentes, ajouts, modification de décisions à la suite de revenus complémentaires). 101 personnes ont désiré recevoir leur rente de vieillesse par anticipation d'une année ou de deux ans. Par contre, aucune demande d'ajournement n'a été présentée. Nous avons également effectué 149 calculs provisionnels de rentes.

Par rapport à l'ensemble de la Suisse\*, le canton du Jura comptait, en janvier 2005, 13 433 rentiers AVS sur un total de 1 335 414 (rentes simples, complémentaires épouses et enfants, veuves et orphelins).



Nous comptons en Suisse une augmentation de 0,85% de rentiers contre une augmentation de 1,08% dans le Jura.

Les sommes allouées aux rentiers AVS jurassiens, en janvier 2005, ont été de 21 957 000 francs et sur le plan suisse de 2 213 427 000 francs. La rente moyenne payée dans le Jura est identique à la moyenne suisse. La moitié des rentiers AVS jurassiens sont servis par la caisse cantonale; les autres caisses de compensation pratiquant en Suisse se partagent l'autre moitié.

### Rentes AI versées par notre caisse

	Etat au							
	31.12.2004				31.12.2005			
	entière	trois- quart	demi	quart	entière	trois- quart	demi	quart
Rente simple d'invalidité	1640	31	319	75	1668	55	297	86
Rente complémentaire en faveur de l'épouse ou de la femme divorcée	368	12	122	29	341	21	99	36
Rente pour enfant	548	19	217	45	557	30	196	50
<b>Total</b>	<b>2556</b>	<b>62</b>	<b>658</b>	<b>149</b>	<b>2566</b>	<b>106</b>	<b>592</b>	<b>172</b>

Par rapport à l'exercice précédent, le nombre de rentes a augmenté de 11 unités. Le service a enregistré 93 nouveaux dossiers et procédé à 413 mutations. En janvier 2005, on enregistré 414 930 rentes d'invalidité en Suisse; le Jura dénombrait 5432 bénéficiaires de rentes (épouses et enfants étant comptés comme unité).

Toutes ces rentes représentent, sur le plan suisse, une somme mensuelle de 429 803 000 francs et pour le Jura de 5 637 000 francs.

Près des deux tiers des rentes allouées et des sommes versées dans le canton du Jura relèvent du service des prestations de notre caisse de compensation.

Par rapport à la population résidante permanente, on comptait en moyenne 57 cas de rentes AI (femmes, hommes et enfants confondus) pour 1000 habitants en Suisse et 80 dans le Jura.





**Les allocations pour impotent (API)** de l'AVS et de l'AI, accordées aux personnes incapables d'accomplir seules les actes ordinaires de la vie, sont au nombre de

	Etat au			
	AI		AVS*	
Degré de dépendance :	31.12.04	31.12.05	31.12.04	31.12.05
– faible	31	31	39	40
– faible à domicile**	82	95	6	8
– moyen	54	53	164	172
– moyen à domicile**	84	87	3	4
– grave	54	57	160	145
– grave à domicile**	30	31	–	1

\* allocations AI maintenues et allocations AVS pour les cas graves et moyens seulement

\*\* allocations en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 (4<sup>e</sup> révision de la LAI)

Cent nonante décisions d'API ont été enregistrées cette année. Notre caisse a traité ainsi plus de la moitié des cas instruits par l'Office AI du canton du Jura.

**Les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (PC)**, elles, donnent la statistique suivante :

	Etat au	
	31.12.2004	31.12.2005
– rentiers AVS	2128	2122
– rentiers AI	1071	1126
<b>Total</b>	<b>3199</b>	<b>3248</b>

Par rapport à l'année précédente, la variation est de 49 unités en plus. De tous les bénéficiaires de PC, 22% concernent des personnes séjournant durablement au foyer ou à l'hôpital. En moyenne, notre service a traité 155 demandes par mois. Le service a rendu 2607 décisions de prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI.

Les frais de maladie remboursés dans le cadre des PC ont fait l'objet de 4789 demandes contre 4460 en 2004. Par rapport à 2004, les dépenses totales liées aux PC ont diminué de 3,64% pour atteindre, en 2005, 28 391 785 francs, dont le 65% est à la charge du canton et des communes.

Par rapport à la Suisse, notre canton représente le 1,38% des bénéficiaires PC et le 1,0% des montants versés. Le Jura représente 0,94% de la population résidente de la Suisse. Toutes ces moyennes ne se modifient que très peu d'une année à l'autre, en tenant compte notamment des informations suisses de 2004 et jurassiennes de 2005.



## Allocations pour perte de gain aux militaires (APG)

Notre caisse a versé pour 1 809 541 francs d'APG, soit une augmentation de 31 % par rapport à l'an dernier. Nous traitons mensuellement 157 questionnaires, contre 131 en 2004.

Les jours indemnisés se répartissent comme suit selon le genre de service effectué :

	2004	2005
– service militaire normal (école de recrues, cours de répétition)	11 641 jours	14 614 jours
– service d'avancement (accession à un grade supérieur)	1 644 jours	3 558 jours
– protection civile	796 jours	660 jours
– cours de moniteur Jeunesse et Sport	423 jours	459 jours
– cours de moniteur de jeunes tireurs	9 jours	
– astreinte au travail pour le service civil	911 jours	666 jours
– recrutement	239 jours	238 jours
<b>Total des jours indemnisés</b>	<b>15 663 jours</b>	<b>20 195 jours</b>

Relevons que notre caisse ne verse les APG qu'aux personnes qui décomptent chez nous à l'AVS/AI.

Nous n'avons reçu aucune demande d'allocation pour frais de garde.

## Allocations pour perte de gain en cas de maternité

Suite à l'introduction, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2005, de l'allocation de maternité fédérale pour les mères exerçant une activité lucrative, notre caisse a versé pour 949 463.60 francs d'allocations de maternité. Nous traitons chaque mois en moyenne 30 demandes d'allocations de maternité.



## **Indemnités journalières AI**

Dans le cadre des prestations en espèces allouées aux personnes en âge d'exercer une activité lucrative (dès l'âge de 18 ans jusqu'au versement de la rente de vieillesse), l'AI accorde des indemnités journalières AI durant les périodes où les mesures suivantes sont décidées par l'Office AI du Jura :

- mesures de réadaptation médicale
- mesures de recyclage professionnel
- mesures d'instruction
- délais d'attente avant les mesures de réadaptation
- périodes de recherche d'emploi après les mesures de réadaptation
- convalescence après des mesures médicales de l'AI
- périodes de mise au courant après un changement d'emploi dû à l'invalidité

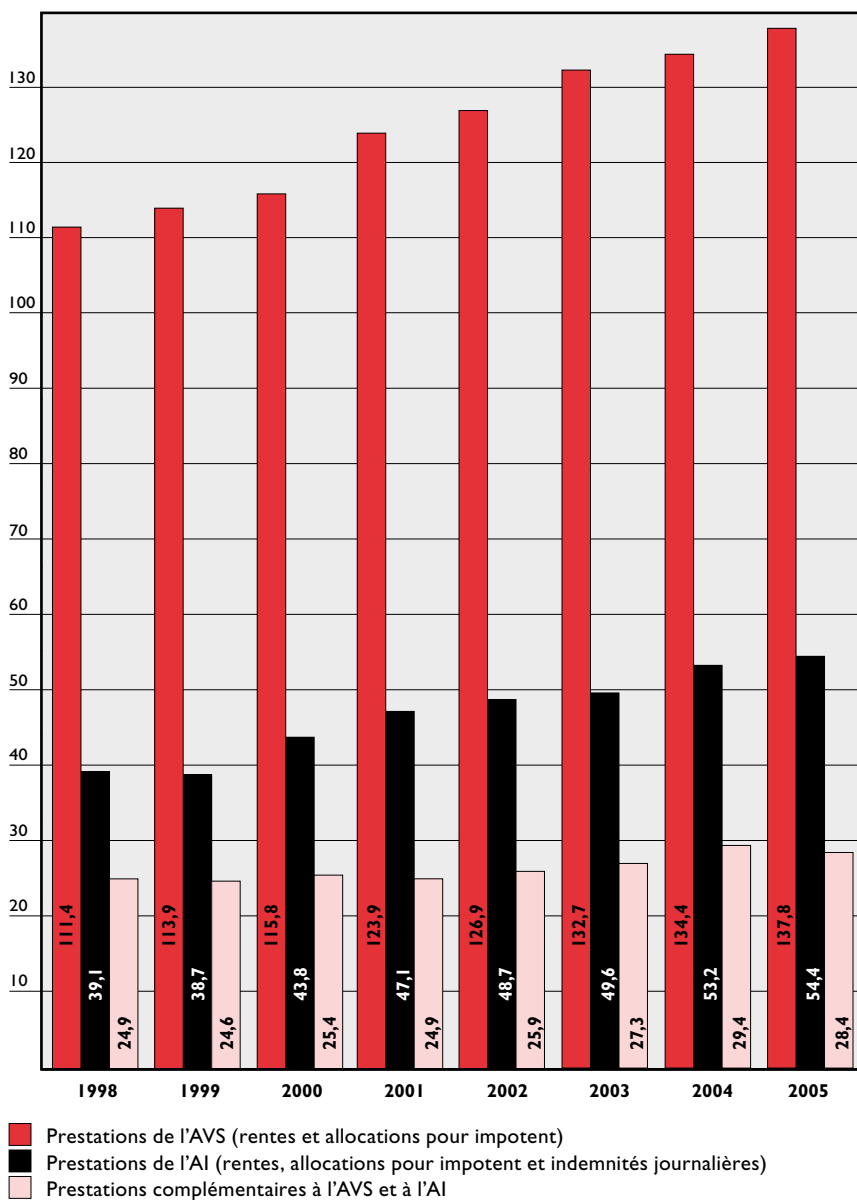
L'indemnité journalière AI est allouée par la caisse de compensation qui était compétente pour percevoir les cotisations AVS/AI au moment de la demande AI. Ainsi, notre caisse verse près des deux tiers des indemnités journalières AI traitées par l'Office AI du Jura.

Pour l'année 2005, notre caisse a rendu 208 (230) décisions d'indemnités journalières AI. Elles correspondent autant à des demandes initiales qu'à des prolongations ou à des renouvellements de prestations.

Par mois, en moyenne, nous indemnisons 95 personnes (100) pour un montant de 274 388 (318 088) francs.



## Les montants versés de 1998 à 2005 (en millions de francs)





## Comparaison Suisse-Jura

Prestations	Suisse	Jura	Jura en%	
			2004	2005
Population résidente*	7 288 010	68 149	0,94	0,94
Rentes AVS**				
– bénéficiaires <sup>1</sup>	1 335 414	13 433	1,00	1,01
– montant mensuel Fr.	2 213 427 000.—	21 957 000.—	0,99	0,99
Rentes AI**				
– bénéficiaires <sup>1</sup>	414 930	5 432	1,32	1,31
– montant mensuel Fr.	4 298 030 000.—	5 637 000.—	1,31	1,31
PC***				
– bénéficiaires	234 790	3 248	1,42	1,38
– montant Fr.	2 372 916 666.—	2 365 982.—	1,10	1,00
Rente AVS moyenne Fr.	1 657.—	1 635.—	98,83	98,67
Rente AI moyenne Fr.	1 036.—	1 038.—	99,41	100,19
PC moyenne Fr.	1 011.—	728.—	77,63	72,01

Périodes de référence:

\* recensement 2000

\*\* janvier 2005

\*\*\* moyenne de l'année 2004 pour la Suisse et moyenne de l'année 2005 pour le Jura

<sup>1</sup> épouse et enfants sont comptés comme unité



## **Assurance en cas de maladie**

Conformément à la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) du 18 mars 1994, mise en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1996, le Parlement jurassien a édicté une loi portant introduction de cette loi fédérale le 20 décembre 1996. Le Gouvernement jurassien a modifié l'ordonnance concernant la réduction des primes dans l'assurance-maladie et édicté un arrêté concernant la réduction des primes dans l'assurance-maladie pour l'année 2005 le 26 octobre 2004.

Ainsi, en 2005, les bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS / AI et les bénéficiaires de l'aide sociale obtiennent la réduction totale de leurs primes d'assurance-maladie obligatoire des soins jusqu'à concurrence de la prime moyenne cantonale jurassienne fixée par l'Office fédéral des assurances sociales. Les assurés dont le revenu déterminant, composé du revenu net imposable corrigé et de 3 % de la fortune nette imposable, est inférieur à 33 000 francs, obtiennent une réduction mensuelle de leurs primes d'assurance-maladie obligatoire des soins de 10 à 180 francs pour les adultes, de 15 à 150 francs pour les adultes de moins de 25 ans, de 130 à 150 francs pour les adultes de moins de 25 ans qui suivent une formation, de 5 à 45 francs pour les mineurs de 16 à 18 ans qui ne suivent pas de formation et de 40 ou 45 francs pour les mineurs.

A fin décembre 2005 et pour cette année-là, 24 159 personnes, dont 6 062 enfants ont obtenu une réduction de leurs primes d'assurance-maladie obligatoire des soins. Pour l'année 2005, le canton du Jura a décidé d'utiliser la totalité de la subvention fédérale soit 30 096 711 francs et d'y ajouter sa part de 3 079 892 francs. Les Jurassiens de condition économique modeste ont bénéficié ainsi d'un montant de 33 176 603 francs destiné à réduire leurs primes d'assurance-maladie obligatoire des soins.

Durant l'année 2005, 788 personnes se sont vu refuser la réduction de leurs primes d'assurance-maladie et 21 personnes ont été affiliées d'office.



### 3. Service informatique

Les tâches liées à l'informatique sont les suivantes :

- assurer un service de 1<sup>er</sup> niveau pour le matériel et les logiciels
- assurer la formation et le soutien au personnel concernant la bureautique et autres logiciels standards.

Nos institutions sont dotées des serveurs suivants :

- Un serveur d'application et de bases de données (IBM Iseries, modèle 820)
- Deux serveurs pour la gestion électronique de documents (DELL Power Edge 2600)
- Un serveur pour la bureautique (DELL Power Edge 2500)
- Un serveur DNS pour le contrôle des domaines (DELL Power Edge 2650)
- Un serveur pour la gestion électronique de documents de la caisse de chômage (DELL Power Edge 2600)

Trois secteurs d'activité bien distincts sont répertoriés dans nos institutions par rapport aux applications informatiques :

1. La caisse de compensation, ainsi que les autres tâches reconnues telles que la caisse d'allocations familiales, les prestations complémentaires à l'AVS/AI ou encore la réduction des primes en matière d'assurance-maladie. Pour ce secteur d'activité, toutes les applications nous sont fournies par l'entreprise Globaz du Noirmont.
2. L'office AI, membre de l'association GILAI, (Groupe Informatique Latin en matière d'assurance-invalidité). Le GILAI commande les logiciels également auprès de GLOBAZ qui les développe et les installe.
3. La caisse de chômage est, quant à elle, reliée au serveur du seco à Berne qui nous fournit les applications et données informatiques.

Durant l'année 2005, nous relevons les faits marquants suivants :

- Le projet d'un atelier de scannage centralisé concernant l'ensemble de nos institutions, qui avait débuté en 2004, s'est poursuivi durant cette année. La mise en production réelle de cet atelier pour le courrier entrant de la Caisse d'allocations familiales du Jura, accompagnée d'un nouvel applicatif GED (Gestion Electronique des Documents) est intervenue courant novembre 2005. Cette dernière rejoint ainsi la Caisse de chômage du Jura qui fonctionne déjà sur le même concept depuis octobre 2004.
- Le projet E-learning, consistant à offrir des formations informatiques assistées par ordinateur aux utilisateurs-trices de l'ensemble de nos institutions sous la forme de modules disponibles via Internet/Intranet, a démarré début 2005.
- Les nouvelles applications informatiques Web@AVS, développées par Globaz, ont été installées dans les services des cotisations et de la comptabilité durant le dernier trimestre 2005 pour être testées.



## 4. Service de la comptabilité

Les tâches du service sont les suivantes:

- tenue de la comptabilité générale et des comptabilités annexes:
  - Caisse de compensation AVS
  - Caisse d'allocations familiales
  - Office des assurances sociales
  - Office de l'assurance invalidité
- préparation des divers budgets, gestion des placements et établissement des statistiques comptables
- contrôle de l'encaissement et mise en compte des cotisations
- gestion du contentieux (poursuites, faillites, sursis concordataires, dénonciations pénales)

Dans ce chapitre ne sont comprises que les charges et recettes de la caisse de compensation et toutes les tâches cantonales confiées (prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI, office des assurances sociales et administration des subsides à la réduction des primes de l'assurance-maladie obligatoire).

Les recettes et charges des autres tâches, que sont la caisse d'allocations familiales, l'office AI et l'administration de la caisse de chômage, sont reproduits dans les chapitres propres à ces institutions.

Le bilan et le compte d'exploitation imprimés ci-après ne concernent également que la caisse de compensation.

### Plans de paiements accordés et poursuites engagées

	Nombre de cas		Francs	
	2004	2005	2004	2005
Plans de paiements	256	244	1 314 835.05	1 195 026.35
Poursuites	1 044	823	1 893 201.20	1 618 697.65





## Compte d'exploitation (Régimes fédéraux)

<b>DOIT</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>
Prestations AVS	1 344 224 70.--	1 377 698 00.00
Prest. AVS à restituer irrécouvrables / remises	590.--	1 307 60.05
Prestations AI	56 231 992.10	57 746 266.60
Allocations APG	1 385 057.60	1 809 541.50
Allocations maternité	--	949 463.60
Participation cotisations à charge du régime APG/Maternité	79 274.70	159 785.05
Prestations LFA	2 362 945.10	2 323 654.05
Réductions et remises de cotisations	13 219.--	2 369.80
Cotisations AVS/AI/APG irrécouvrables	613 184.50	448 600.65
Cotisations AC irrécouvrables	44 121.--	68 334.95
Prestations APG à restituer irrécouvrables	--	143.55
Intérêts rémunérateurs	153 215.15	129 769.70
Taxes d'affranchissement	8 506.70	70.45
Frais de gestion de l'assurance-chômage	68 932.90	68 806.--
<b>Total</b>	<b>1 953 383 508.75</b>	<b>2 016 073 365.95</b>
<b>AVOIR</b>		
Cotisations et rép. dommages AVS/AI/APG	91 107 950.35	92 163 836.10
Cotisations et rép. dommages AC	14 562 068.--	14 431 009.95
Cotisations LFA	79 386.55	77 352.--
Intérêts moratoires	354 784.65	345 075.40
Prestations AVS à restituer	7 236.--	9 965.05
Prestations AI à restituer	128 303.--	75 727.40
Allocations APG à restituer	1 406.30	8 621.50
Prestations LFA à restituer	7 880.--	56 212.60
<b>Total</b>	<b>1 062 490 148.55</b>	<b>1 071 678 00.--</b>



## Compte d'administration

### CHARGES

	2004	2005
Traitements et salaires	1 729 117.80	1 707 652.40
Charges sociales	253 205.10	285 477.25
Débours et frais de formation	53 347.80	40 958.40
Fournitures de bureau et imprimés	38 770.--	63 084.30
Entretien et réparation du mobilier/machines	4 154.85	5 949.35
Redevances d'utilisation	7 237.10	6 495.45
Frais du système TEI	1 548 94.91	2 41 012.65
Ports et taxes téléphoniques	28 252.30	27 524.40
Frais de poursuites et de justice	58 386.40	57 616.20
Loyer et charges liées aux locaux	1 60 651.70	1 43 668.85
Indemnités aux agences communales AVS	1 69 593.--	1 71 620.60
Indemnités aux administrations fiscales	61 211.--	59 972.--
Prestations de service diverses	4 103.--	4 037.--
Révision de la caisse de compensation	65 268.15	61 409.50
Contrôle des employeurs	30 126.05	41 644.85
Frais d'organisation et consultance	86 392.95	158 319.45
Frais financiers et intérêts passifs	328 109.11	110 460.11
Amortissements des immobilisations	1 06 637.65	1 45 540.75
Dépens et autres charges d'administration	57 501.--	29 774.87
Rbt des subsides aux frais d'administration	33 768.--	36 828.--
Constitution de provisions	--	590 000.--
<b>Total</b>	<b>3 430 727.87</b>	<b>3 989 046.38</b>

### PRODUITS

Contributions aux frais d'administration	1 556 595.66	1 596 161.05
Intérêts et plus-values compt. non réalisés	294 552.05	911 021.39
Taxes de sommations, amendes, taxations d'office	99 661.90	123 150.60
Emoluments pour CA et CI	16 626.--	20 369.--
Produits de travaux pour des tiers	4 103.--	4 037.--
Subsides aux frais d'administration AVS	78 435.--	80 873.--
Indemnité pour frais d'administration LFA	55 842.--	54 384.--
Indemnité pour frais d'administration AC	68 932.90	68 806.--
Frais de poursuites récupérés	57 369.20	55 484.30
Autres recettes et autres produits	215 842.36	70 139.95
Indemnités pour autres tâches cantonales	1 006 073.50	1 033 634.10
<b>Total</b>	<b>3 454 033.57</b>	<b>4 018 060.39</b>
Excédent de recettes	23 305.70	29 014.01



## Bilans au terme des exercices 2004 et 2005

<b>ACTIF</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>
Caisse	624.10	301.--
CCP	3 767 547.62	5 588 346.32
Banques	638 791.55	1 419 766.15
c/c des affiliés ventilés	8926 039.45	8 671 304.15
c/c des affiliés non ventilés	127 144.30	96 953.35
c/c créances réparations de dommages	694 950.55	640 825.15
c/c des prestations à restituer	44 484.55	41 408.10
Paiements provisoires de rentes	75 072.--	40 904.--
Paiements partiels de prestations	13 788.30	--
Avoirs envers les secteurs comptables du canton (PC-OCAS) et de la CCAF	359 739.60	459 660.98
Débiteurs ordinaires	20 329.75	9 776.90
Impôt anticipé et autres débiteurs	581.66	16 890.04
Placements à terme et prêts fixes	703 557.77	573 967.50
Comptes d'épargne	153 460.78	52 619.94
Obligations et fonds de placements	2 540 593.79	3 063 775.48
Titre de participation et prêts	415 800.--	414 600.--
Autres placements	2 145 392.46	2 461 683.66
Mobilier	23 371.--	10 546.--
Machines de bureau ordinaires	3 310.--	--
Install. informatiques (machines et logiciels)	734 101.55	573 200.20
Autres équipements	22 616.45	75 075.--
Actifs transitoires	--	34 032.12
<b>Total</b>	<b>21 411 297.23</b>	<b>24 245 636.04</b>
<b>PASSIF</b>		
Créanciers ordinaires	406 416.30	267 774.60
Autres dettes	87.35	--
c/c Centrale de compensation	10 275 659.62	12 366 370.57
c/c bénéficiaires de prestations	209 403.60	251 048.20
Paiements en retour	420 200.70	69 169.25
Dettes envers les secteurs comptables du canton (PC-OCAS) et de la CCAF	1 613 499.42	2 122 514.97
Provisions pour frais d'adm. et pour remboursements de subsides	440 902.50	549 140.50
Engagements spéciaux	35 950.65	38 550.65
Provisions pour équipements techniques	967 000.--	1 067 000.--
Provisions pour moins-values boursières	440 000.--	930 000.--
Provisions liées à des participations	415 800.--	414 600.--
Passifs transitoires	--	8 201.60
Indemnités en réparation de dommages	694 950.55	640 825.15
Réserves spéciales	2 000 000.--	2 000 000.--
Réserves générales	3 468 120.84	3 491 426.54
Résultat de l'exercice	23 305.70	29 014.01
<b>Total</b>	<b>21 411 297.23</b>	<b>24 245 636.04</b>



## 5. Allocations familiales

La caisse de compensation est chargée de l'administration de la caisse d'allocations familiales. Elle assume en particulier les tâches suivantes :

- affiliation à la caisse et perception des cotisations
- calcul et versement des prestations
- comptabilité, contentieux et contrôle des affiliés

En vertu de l'article premier de la loi sur les allocations familiales et en règle générale, tous les salariés devant subvenir à l'entretien d'un ou de plusieurs enfants ont droit à des allocations familiales. Celles-ci sont versées non seulement par la Caisse d'allocations familiales du Jura, mais aussi par 19 caisses reconnues et par 3 entreprises importantes.

Quant aux montants mensuels des allocations, ils ont été adaptés pour la dernière fois au début de l'exercice 2001 en fonction du renchérissement.

<b>Genre d'allocations</b>	<b>Montants</b>	
	<b>Dès le 01.01.1996</b>	<b>Dès le 01.01.2001</b>
Enfant, pour les 2 premiers	Fr. 146.--/mois	Fr. 154.--/mois
Enfants, dès 3 enfants	Fr. 170.--/mois	Fr. 178.--/mois
Formation professionnelle	Fr. 196.--/mois	Fr. 206.--/mois
Ménage	Fr. 126.--/mois	Fr. 132.--/mois
Naissance et accueil	Fr. 744.--	Fr. 782.--

La presque totalité des employeurs jurassiens sont assujettis à la loi cantonale; ils décomptent soit avec des caisses reconnues, soit avec la caisse jurassienne. Seules trois entreprises sont au bénéfice d'une dispense de l'obligation de s'affilier. Les conditions d'une telle dispense sont: appliquer une réglementation complète et de portée générale des salaires d'un niveau au moins égal à celle pratiquée dans le cadre de la convention collective de la branche considérée et verser dans le canton du Jura un total de salaires soumis à cotisations d'au moins 10 millions de francs par année.



Les allocations familiales versées en 2005 ont diminué de 2,3%. Par contre, les cotisations encaissées ont enregistré une légère augmentation (0,93%).

	Etat au		
	31.12.2003	31.12.2004	31.12.2005
Ayants droit	5 986	6 253	6 308
Employeurs concernés	1 035	1 007	1 029
Allocations versées	Fr. 27 288 947.--	28 490 416.--	27 835 112.--
Cotisations encaissées	Fr. 28 620 763.--	28 569 032.--	28 833 755.--

### Salariés touchant des allocations familiales aux 31.12.2004 et 31.12.2005

	Ayants droit		Allocations pour enfants		Allocations pour enfants		Allocations de formation prof.		Allocations de ménage	
	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005
<b>Familles</b>										
avec 1 enfant	2319	2344	1581	1612			738	732	2319	2344
avec 2 enfants	2413	2451	3848	3902			978	1000	2413	2451
avec 3 enfants	939	928			2226	2191	591	593	939	928
avec 4 enfants	168	179			573	586	99	130	168	179
avec 5 enfants	22	21			89	82	21	23	22	21
avec 6 enfants	3	2			15	9	3	3	3	2
avec 7 enfants		1				5		2		1
<b>Total</b>	<b>5864</b>	<b>5926</b>	<b>5429</b>	<b>5514</b>	<b>2903</b>	<b>2873</b>	<b>2430</b>	<b>2483</b>	<b>5864</b>	<b>5926</b>

### Personnes sans activité lucrative touchant des allocations familiales aux 31.12.2004 et 31.12.2005

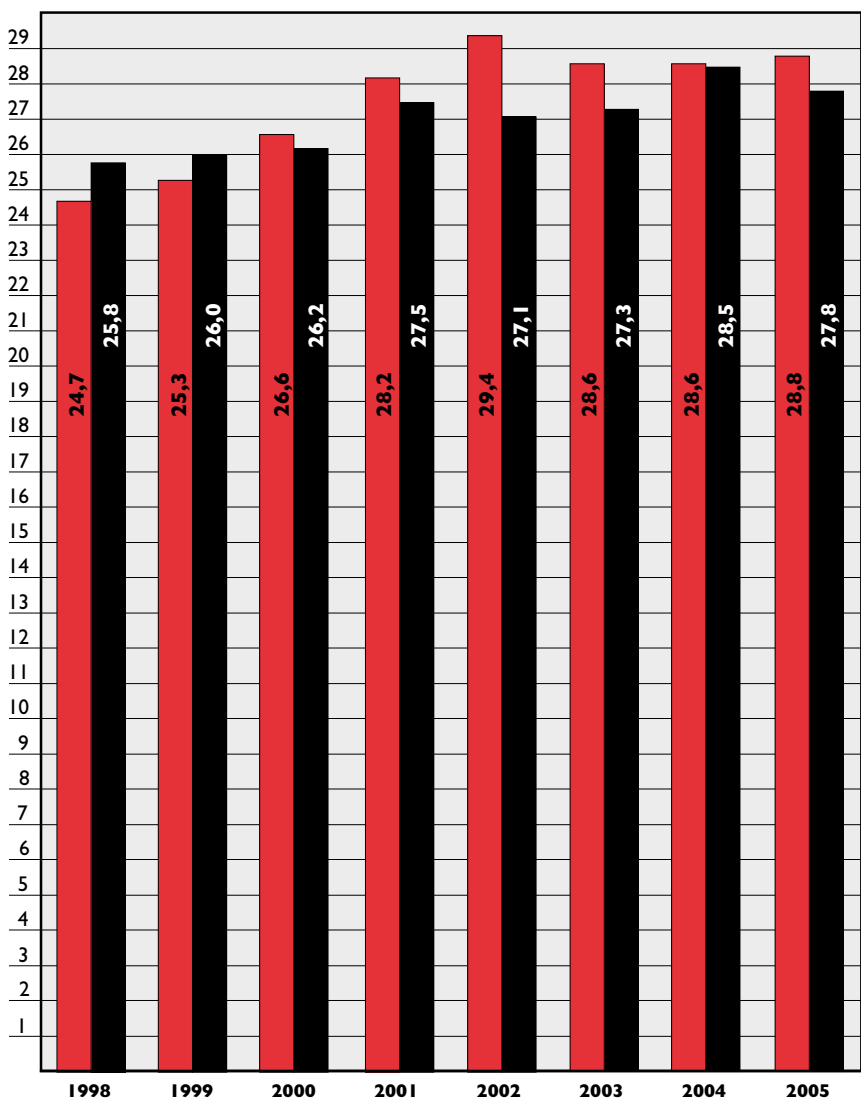
	Ayants droit		Allocations pour enfants		Allocations pour enfants		Allocations de formation prof.		Allocations de ménage	
	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005
<b>Familles</b>										
avec 1 enfant	183	178	108	101			75	77	183	178
avec 2 enfants	120	127	184	182			56	72	120	127
avec 3 enfants	57	46			133	114	38	24	57	46
avec 4 enfants	22	24			69	73	19	23	22	24
avec 5 enfants	3	4			10	15	5	5	3	4
avec 6 enfants	4	1			24	6		0	4	1
avec 7 enfants		2				12		2		2
<b>Total</b>	<b>389</b>	<b>382</b>	<b>292</b>	<b>283</b>	<b>236</b>	<b>220</b>	<b>193</b>	<b>203</b>	<b>389</b>	<b>382</b>


### Dossiers traités


	en 2003	en 2004	en 2005
Communications d'allocations familiales	6334	6335	6544
Dossiers radiés suite à des départs	846	844	924
Décisions de refus et de restitution	107	127	108



## Les cotisations et les allocations (en millions de francs)



 Cotisations (2,5% des salaires dès 1982, 2,7% en 1990, 3% en 1991, 3,3% en 1992 et 1993, puis à nouveau 3% dès 1994)

 Allocations (augmentation en juillet 1989 et adaptations dès septembre 1990, octobre 1991, janvier 1993, janvier 1996 et janvier 2001)



## Allocations et cotisations 2004 de l'ensemble du territoire jurassien

### Office de paiement/ d'encaissement

	Prestations	%	Cotisations	%
19 caisses professionnelles reconnues en 2004	15 127 479.--	35	15 496 764.--	35
Caisse d'allocations familiales du Jura	28 620 763.--	65	28 569 032.--	65
Totaux	43 748 242.--	100	44 065 796.--	100
3 entreprises dispensées	1 153 985.--		--	

Les chiffres de 2005 concernant les 19 caisses professionnelles reconnues et les 3 entreprises dispensées ne sont pas encore connus. Ils seront publiés dans le prochain rapport de gestion.

Les allocations payées aux personnes sans activité lucrative sont financées, selon une clé de répartition, par la caisse jurassienne et les 19 caisses professionnelles reconnues.

<b>Prestations versées :</b>	en 1998	Fr. 1 839 170.--	en 2002	Fr. 1 800 948.--
	en 1999	Fr. 1 821 836.--	en 2003	Fr. 1 920 696.--
	en 2000	Fr. 1 742 249.--	en 2004	Fr. 1 994 655.--
	en 2001	Fr. 1 781 888.--	en 2005	Fr. 1 834 202.--

### Commission consultative en matière d'allocations familiales

La commission se compose des membres suivants :

#### Président :

Le directeur de la Caisse d'allocations familiales du Jura, Saignelégier

#### Membres :

M<sup>me</sup> Dominique Guerdat, membre de la Société Suisse des Entrepreneurs, Delémont

M. Daniel Joliat, membre de la Coordination des syndicats de la fonction publique, Delémont

M. Charles Juillard, administrateur de la Caisse de compensation pour allocations familiales de l'Union patronale interprofessionnelle du Jura, Porrentruy

M<sup>me</sup> Arlette Kamber, membre de l'Union syndicale jurassienne, Bressaucourt

M. Jean-Michel Lüthy, administrateur de la Caisse de compensation pour allocations familiales de l'industrie horlogère suisse, La Chaux-de-Fonds

M<sup>me</sup> Fabienne Turberg Lobsiger, secrétaire à Syna Jura, Delémont



## Compte d'exploitation

### DOIT

	2004	2005
Intérêts rémunérateurs	3 304.40	5 832.45
Allocations versées	29 217 166.--	28 624 691.60
Allocations à restituer irrécouvrables	4 525.35	807.40
Frais d'administration :		
– salaires et charges sociales	370 785.50	422 509.50
– amortissements	48 612.70	65 926.30
– frais de locaux	26 054.80	28 719.15
– autres frais d'administration	129 592.88	148 734.10
Frais de banques et d'émissions	7 311.60	14 068.75
Résultat de l'exercice (bénéfice)	--	609 353.09
<b>Total</b>	<b>29 807 353.23</b>	<b>29 920 642.34</b>

### AVOIR

Cotisations de l'année courante	27 783 094.--	27 872 354.35
Cotisations années antérieures	785 938.60	961 401.50
Intérêts moratoires	13 033.95	12 154.05
Allocations à restituer	70 555.25	101 632.25
Participation Caisses AF (non-actifs)	660 719.40	688 754.35
Intérêts des placements et dépôts	266 151.90	234 560.49
Intérêts des c/c et épargne	19 272.60	49 785.35
Résultat de l'exercice (perte)	208 587.53	--
<b>Total</b>	<b>29 807 353.23</b>	<b>29 920 642.34</b>

## Bilans aux 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005

### ACTIFS

	2004	2005
Montants immédiatement exigibles	1 546 12.05	4 150 68.75
Dépôts bancaires à moyen terme (4-12 mois)	717 194.43	732 659.85
Dépôts bancaires à long terme	14 332 851.60	14 230 829.05
Mobilier et machines	64 413.45	51 996.30
c/c des affiliés	825 903.20	1 087 593.60
c/c auprès de la Caisse de compensation	403 401.07	512 330.22
Débiteurs divers et AFC	337.78	58 045.--
Résultat de l'exercice (perte)	208 587.53	--
<b>Total</b>	<b>16 707 301.11</b>	<b>17 088 522.77</b>

### PASSIFS

Créanciers	11 702.95	--
Indemnités en réparation dommages	98 694.65	90 853.70
Fonds de réserves générales	16 346 903.51	16 138 315.98
Provisions diverses	250 000.--	250 000.--
Résultat de l'exercice (bénéfice)	--	609 353.09
<b>Total</b>	<b>16 707 301.11</b>	<b>17 088 522.77</b>





## 6. Allocations familiales dans l'agriculture

Le service assume les tâches suivantes :

- calcul et paiement des allocations familiales aux travailleurs agricoles
- calcul et paiement des allocations familiales aux exploitants et collaborateurs agricoles ne dépassant pas la limite de revenu (régime fédéral + complément cantonal)

### Prestations versées pour 64 travailleurs agricoles

– allocations pour enfants et formation professionnelle	Fr.	87 497.—
– allocations de ménage	Fr.	13 341.—
– complément cantonal	Fr.	2 021.—

### Prestations versées aux exploitants et collaborateurs agricoles de plaine

– allocations pour enfants et formation professionnelle	Fr.	728 963.—
– complément cantonal	Fr.	37 482.—

### Prestations versées aux exploitants et collaborateurs agricoles de montagne

– allocations pour enfants et formation professionnelle	Fr.	1 492 435.—
– complément cantonal	Fr.	46 144.—

### Bénéficiaires à fin 2004 et 2005

Familles	Familles en plaine				Familles en montagne			
	Collaborateurs		Exploitants		Collaborateurs		Exploitants	
	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005
avec 1 enfant		1	21	20	1		46	48
avec 2 enfants	2	2	37	37	3	2	90	94
avec 3 enfants			37	37	1	2	55	51
avec 4 enfants			24	23	1	1	42	40
avec 5 enfants			5	5			5	3
avec 6 enfants			2	2			5	5
avec 7 enfants								1
<b>Total des familles</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>126</b>	<b>124</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>243</b>	<b>242</b>
<b>Total des enfants</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>339</b>	<b>334</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>614</b>	<b>601</b>

### Nombre de dossiers traités

#### Petits paysans et collaborateurs:

Cas traités à la suite de nouvelles demandes	27	62	45
Cas traités à la suite de mutations	252	274	272

#### Travailleurs agricoles:

Cas traités et ayants droit aux allocations familiales	53	54	64
Cas traités à la suite de mutations	6	5	2